

Le Directeur des Archives nationales

- VU** le décret n°87-346 du 21 mai 1987 modifié, relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de la culture ;
- VU** l'arrêté du 24 décembre 2006 érigeant le service Archives nationales en service à compétence nationale ;
- VU** l'arrêté du 5 mars 2009 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès du service à compétence nationale Archives nationales ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Le livre suivant est mis en vente aux Archives nationales : « Dessiner pour Napoléon, trésors de la secrétairerie d'Etat impériale », sous la direction d'Aude Roelly, Thierry Lentz et Marie Ranquet aux éditions Michel Lafon, identifié au numéro ISBN 13 978-2-7499-4621-4.

ARTICLE 2

Le prix de vente unitaire du livre est fixé à vingt-neuf euros (29,00 €), toutes taxes comprises (taux de TVA applicable : 5,5%).

ARTICLE 3

Les dispositions précédentes prendront effet à compter de la publication du présent acte sur le site internet des Archives nationales.

Fait à Pierrefitte-sur-Seine, le

24 MARS 2021

Le directeur des Archives nationales


Bruno RICARD